



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept septembre, le conseil municipal de la commune de LE DRENNEC, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Laurent CHARDON, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 11.09.2019

**Présents** : Laurent CHARDON, Monique LOAËC, Michel BROC'H, François PEDEN, David RIVOALEN, Joseph PRIGENT, Martine COZ, Pierre COZ, Josée GUEVEL, Joëlle BERLIVET, Yves KERMARREC, Emmanuelle RIVOALEN, Anne BONTONOU ; Olivier BILLANT;

**Excusés** : Sébastien HOËZ

**Absents** : Roch LARGENTON ; Céline LE ROY-RONVEL.

**Secrétaire** : Olivier BILLANT

### **1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

**2019-04-01**

Monique Loaëc fait remarquer qu'elle n'a pas reçu le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 avril avec la convocation du Conseil Municipal du 24 juin 2019, ni aucun document de séance. Elle fait également remarquer que son intervention au Conseil du 26 avril n'apparaît pas dans le compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion du 24 juin 2019 est **ADOPTÉ** à la majorité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13	1	0

### **2 – RESULTATS EAU - ASSAINISSEMENT – Décisions modificatives de crédits**

**2019-04-02**

Suite au transfert de compétences Eau et assainissement au 01/01/2018, il fallait intégrer les résultats au 31/12/2017 Eau et assainissement aux résultats de la commune dans le Budget Primitif 2018.

Résultats	Section de fonctionnement <b>002</b>	Section d'investissement <b>001</b>
Commune	20 385,12	198 653,13
Eau	4 353,41	171 642,64
Assainissement	26 420,18	72 665,59
<b>Inscription budget</b>	<b>51 158,71</b>	<b>442 961,36</b>

De cette façon, les mandats émis au profit de la CCPA n'ont eu aucun impact sur le résultat de la commune au cours de l'exercice 2018.

En tenant compte de cela, les résultats cumulés au 31/12/2018 de la commune doivent être identiques à ceux qui figurent sur le compte de gestion (ci-dessous) :

Investissement	198 653,13		-69 729,14	244 308,23	373 232,22
Fonctionnement	400 385,12	380 000,00	307 501,19	30 773,59	358 659,90

	Résultats 2017 cumulés	Transfert	Résultats 2018	Opérations d'ordre non budgétaire	Cumuls
Investissement	198 653,13		-69 729,14	244 308,23	373 232,22
Fonctionnement	400 385,12	380 000,00	307 501,19	30 773,59	358 659,90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'intégration des résultats tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- **DECIDE** de procéder à une décision modificative de crédits au prochain Conseil Municipal.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

### 3 – TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – Décisions modificatives de crédits

2019-04-02

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'effectuer quelques ajustements de crédits au Budget Primitif, il présente les différents mouvements proposés.

#### Travaux Pont du Mingant

En Conseil Municipal du 24 juin, Le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de travaux sur le pont du Mingant, pont séparant la commune de Le Drennec et Lanarvily, pour la somme de 2 778 € HT (3 333.60 € TTC); Cette somme n'était pas prévue au Budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

- +3 333.60 € TTC au chapitre 023 (article 2315) libellé Voirie
- 3 333.60 € au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

#### Achat de matériel école des Sources

En Conseil Municipal du 24 juin, Le Conseil Municipal a approuvé l'achat de matériel pour l'école des Sources, devant faire face à une augmentation de ses effectifs.

Le montant des achats s'élève à : 3 600 € TTC

Cette somme n'était pas prévue au Budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

- +3 600 € TTC au chapitre 021 (article 2184) libellé Mobilier
- 3 600 € au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

#### Lave-vaisselle de la Cantine

Monsieur le Maire informe que le restaurant municipal a changé de prestataire, dans le cadre d'un groupement de commandes représenté par la commune de Plourin ;

Le nouveau prestataire, la société API, ne fournit pas de lave-vaisselle. L'ancien prestataire, la société Océane de Restauration, avait mis un lave-vaisselle neuf à disposition dans le cadre du marché précédent. N'étant pas attributaire du nouveau marché, il doit reprendre son matériel. Les agents du restaurant scolaire ne pouvant travailler sans lave-vaisselle, il est proposé de racheter le lave-vaisselle de Océane de Restauration et ses deux tables inox associées, au prix de 4 000 €

HT (4 800 € TTC). Ce matériel est encore garanti 24 mois. Ce matériel avait déjà été proposé à la vente en 2018 au prix de 5 623.90 € HT.

Cette somme n'est pas prévue au budget primitif de 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre la décision modificative suivante :

En Section d'investissement :

+4 800 € TTC au chapitre 021 (article 2184) libellé Mobilier

-4 800 € TTC au chapitre 023 (article 2315) libellé Non affecté

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
DÉPENSES**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	2315	Travaux Pont du Mingant	+3 360 €
021	2184	Mobilier école des Sources	+3 600 €
021	2184	Lave-vaisselle	+4 800 €
			+11 760 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT  
RECETTES**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	2315	Non affecté	-11 760 €

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les modifications de crédits telles que présentées dans le tableau ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

**4 – SAISINE DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL**

**2019-04-04**

Le Comité Technique départemental est un organisme consultatif qui regroupe toutes les collectivités de moins de 50 agents. Le Comité Technique CT émet des avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, aux modernisations des méthodes et techniques de travail.

Le CT exerce également la compétence hygiène et sécurité et fait dès lors, fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT). Il a pour mission générale d'être consulté sur toutes les questions relatives à l'hygiène, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents. Le CT est saisi **obligatoirement** pour avis préalablement à toutes décisions.

Dans le cadre de la mise à jour du tableau des emplois, de la révision du temps de travail des agents, Monsieur Le Maire informe que le CT sera saisi pour avis en novembre 2019, pour délibérer au Conseil Municipal de décembre 2019 avec une mise en œuvre en 2020. Ce dernier doit nécessairement intervenir avant que le Conseil Municipal ne prenne la décision finale, faute de quoi les procédures engagées pourraient être entachées d'illégalité ainsi que les actes pris postérieurement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à l'unanimité de saisir le CT pour la mise à jour du tableau des emplois, et pour toute modification horaire des agents, sous réserve de l'avis du prochain CT.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

**5 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DU FINISTÈRE** **2019-04-05**

M. Le Maire informe que les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère SDEF ont été modifiés en réunion du comité en date du 5 juillet 2019. Les modifications portent sur l'adhésion des EPCI aux compétences optionnelles du Syndicat, afin de permettre juridiquement les interventions de la collectivité.

Conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en tant que Commune membre du SDEF, la commune de Le Drennec dispose de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

**6 – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'OPTIMISATION D'ACHATS INFORMATIQUES, DE LOGICIELS, LICENCES, MATÉRIELS, ET PRESTATIONS ASSOCIÉES – APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION** **2019-04-06**

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent. »

Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, le SIMIF est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **APPROUVER** la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées., conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'article L1414 du CGCT,

- ADHERER au groupement de commande constitué,
- ACCEPTER que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés. Chaque membre est chargé de l'exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l'exécution du marché est confiée au coordonnateur,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants,
- AUTORISER le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale, établissement public, syndicat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** les décisions présentées ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

## 7 – SALLE DU COAT – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF

2019-04-07

*M. Michel Broch informe de l'évolution du projet depuis le dernier Conseil Municipal en date du 26 avril 2019.*

### Avant-Projet Définitif, PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES, SUBVENTIONS

#### 1/ Validation de l'Avant-Projet définitif (APD)

*Avant de statuer sur la validation de l'APD, Michel BROC'H rappelle succinctement les principaux aspects du projet architectural.*

Le principal équipement : la salle sportive 1829 m<sup>2</sup> - 300 personnes (131 aire jeux, 150 tribunes 144 +6 pmr)

4 Pôles : Accueil-réception, Activités sportives et Rangement avec l'aire compétition de 1135 m<sup>2</sup>, Vestiaires-Sanitaires, Equipements

2 volumes distincts : un volume bas avec socle vestiaires- espace accueil et un volume haut avec l'aire de compétition

Principales caractéristiques (notices APD jointes) : salle élevée en maçonnerie blocs béton + enduits peints Gradins en béton armé, Charpente lamellé collé, Parements bardage en panneaux sandwich, Menuiseries extérieures en profilés alu, Chauffage grande salle par aérotherme couplé à des déstratificateurs

*Le conseil municipal est appelé à délibérer sur la validation de l'APD.*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

#### 2/ Etude de préfaisabilité de panneaux photo-voltaïques

*Michel BROC'H fait part de la proposition SDEF relative à la mise en place de panneaux photovoltaïques.*

Une étude de préfaisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques (sur une surface de 640 m<sup>2</sup>) est proposée par le SDEF. Il est à noter que les contraintes techniques (renforcement de la charpente, présence d'un local technique - onduleurs- à l'intérieur du bâtiment) ont d'ores et déjà été prises en compte par le maître d'œuvre. Sur le plan financier la commune devrait avancer les fonds pour la fourniture et la mise en œuvre du projet photovoltaïque soit un budget de 70 K€ remboursé ensuite par le SDEF. Avant décision finale, le SDEF propose une réunion de présentation du projet. Olivier Billant informe qu'une participation de l'ADEME est également possible.

*Avis Commission : favorable à cette étude*

*Michel BROC'H explicite ensuite l'avant-projet définitif – APD et le budget qui en découle.*

L'APD fait suite aux études d'esquisse (ESQ) et à l'APS (avant-projet sommaire) présenté lors du dernier conseil. L'APD permet un chiffrage précis du projet (tableau estimatif des travaux : 1455 K€ HT). Le document qui détaille ses caractéristiques définitives du projet architectural et ses performances convenues précise point par point l'ensemble des services fournis par l'architecte au maître d'ouvrage durant les phases suivantes.

Le projet architectural a fait l'objet d'un certain nombre d'évolutions dans un souci de recherche d'économies et pour tenir compte d'exigences réglementaires. Pour autant, le budget dépasse de 205 K€ celui de l'ESQ validé par le conseil du 26 avril dernier (1250 K€ HT - soit 12,75% de plus que l'enveloppe fixée au départ).

En effet, les besoins globaux s'élèvent donc à 1795 K€ HT soit 2154 K€ TTC (sous réserve de l'étude de sols semaine par ECR Environnement semaine du 23 septembre) se décomposant ainsi (HT) :

Honoraires = 179 K€

Travaux = 1455 K€ (795 €/m<sup>2</sup>)

Aléas = 153 K€ (10,5% des travaux)

TVA = 357 K€ (20%).

*Cet exposé a été présenté au Comité de Pilotage qui a émis un avis favorable (réserve émise par Olivier BILLANT sur le système de chauffage aérotherme. Olivier Billant préconise plutôt des panneaux rayonnants à eau chaude.)*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** l'étude de pré faisabilité de panneaux photovoltaïques.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

NB : La suite du dossier administratif :

Les études PRO : études de projet : éléments de construction, matériaux, fluides... : mi-novembre

Le dossier de consultation des entreprises (DCE)- remise dossier : fin novembre.

Pierre Coz fait remarquer que la distance du mur par rapport au terrain de hand-ball est faible. Il s'interroge également sur le lot VRD. Michel Broch précise qu'il est valable pour la salle uniquement

Michel Broch rencontre EUROVIA semaine du 23 septembre pour chiffrer l'aménagement du site. La déconstruction de la salle existante, d'un montant de 71 000 € HT (hors amiante) est une dépense de fonctionnement. Une demande de Diagnostic Amiante Avant Travaux DAAT sera faite.

### 3/ Recherche de subventions

La validation de l'APD fixant le budget définitif permet désormais la recherche active de subventions nécessaires à l'équilibre du plan de financement de l'opération. Il convient de les solliciter dès que possible sachant qu'elles demeureront acquises 2 ans à compter de la notification d'attribution.

Aussi, le conseil autorise le maire à solliciter toutes subventions conformément au plan de financement ci-dessous décliné :

BESOINS (en €)	Montant HT	%	RESSOURCES (en €)	
Etudes-MO- Missions	179 000	9,98%	Département (contrat de territoire)	60 000
Construction	1455 000	81,05%	Ligue de Football	40 000
Aléas (11%)	161 000	8,97%	DETR DSIL	360 000
			<i>Autofinancement</i>	<i>1 335 000</i>
Total	1 795 000	100%		1 795 000

Celle du Département appelée Contrat de Territoire : 60 000 €.

Celle de la Ligue de Bretagne de Football appelée Dispositif FAFA – Fonds d'Aide au Football Amateur : 40 000 €.

Celles de l'Etat appelées DETR – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou DSIL – Dotation de Soutien à l'Investissement Local : 360 000 €.

Le Comité de Pilotage a émis un avis favorable à cette recherche.

Josée GUEVEL demande si la ligue de hand a été consultée. Michel Broch répond avoir reçu une dizaine de réponses négatives de subventions dont la Ligue de Hand.

Le Maire informe avoir demandé une étude prospective financière à la Trésorerie de Plabennec pour analyse du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** le maire à solliciter les subventions évoquées.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

## 8 – DEGATS DE CHOUCAS DES TOURS – PROJET DE MOTION

2019-04-08

Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnées par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère.

Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité des exploitations agricoles.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations.

Le Conseil Municipal :

- Exige qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais
- Demande que sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de deux ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle
- Demande que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOpte** le projet de motion.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

## 9 – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

2019-03-09

### A/ COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, ECOLES

Le Repas des aînés (+ de 70 ans) aura lieu samedi 5 Octobre 2019. Les conjoints plus jeunes paient leur repas.

L'inscription est obligatoire. Le coût prévisionnel du repas est de 15 € en 2019 (14.50 € en 2018). Avis de la commission favorable.



Les effectifs des écoles sont les suivants. Ecole des Sources : 141 élèves / Ecole St Adrien : 90 élèves. Mme Loaec informe que la réunion de rentrée des deux écoles aura lieu le jeudi 3 octobre.

La société API, nouveau prestataire pour la restauration scolaire, propose des bacs en inox avec de grandes quantités, donc des plats plus lourds à porter. Elle met aussi à disposition du matériel. Ceci implique des changements pour les agents de la cantine et donc une nouvelle organisation. Pour faciliter la tâche des agents, les quantités livrées seront séparées par école et par classe, soit 4 livraisons au lieu d'une seule.

## **B/ COMMISSION BATIMENTS – PATRIMOINE – ENFANCE JEUNESSE**

### **BATIMENTS**

#### **ECOLE DES SOURCES**

La mise aux normes et la rénovation des sanitaires Maternelles sont achevées. Divers travaux d'été dont l'abattage de l'arbre sur la cour ont eu lieu. Une réflexion se poursuit pour la fourniture du portail principal.

#### ***Vestiaires Foot Espace Châtaigniers***

Projet d'extension du local rangement : opportunité, des devis sont en cours

La révision du réseau chauffage-douches et sanitaires est nécessaire: devis en cours.

Une signalétique est prévue pour la sécurisation des abords.

#### **ESPACE DES CHATAIGNIERS**

Des travaux de mise aux normes ont été effectués dans les sanitaires et le hall.

### **DIVERS**

Divers travaux de toiture sont en cours : Ty An Aberiou (gouttières), Espace Châtaigniers (tuyaux descente), Maison Enfance (skydômes).

Mur de soutènement rue de Kermarzin : la 1<sup>ère</sup> partie est terminée (2 tranches de 8 m chacune), il devient nécessaire de réaliser la 3<sup>ème</sup> tranche (8 m) en 2020.

Suite au projet d'acquisition de l'ex-pharmacie par les infirmières, quid du devenir de leur local actuel ? (estimation Service Domaines : 45 K€)

*Avis Commission : favorable à une cession*

Maison Enfance : retour sur l'étude de faisabilité d'une rénovation-extension. Il convient de retravailler sur les mises aux normes des sanitaires et du jardin.

### **ENFANCE-JEUNESSE**

Des rencontres entre la Coordinatrice Enfance Jeunesse CCPA (Alexandra LE POLLES) avec les professionnels et les élus ont eu lieu. Une synthèse sur l'état des lieux sera établie pour la fin de l'année.

**Une Soirée Halloween** (jeudi 31 octobre) est proposée à l'espace des Châtaigniers, par la coordinatrice Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes CCPA avec pour objectif de rencontrer les jeunes et les parents. Une rencontre est prévue le 17 septembre avec les associations-les écoles-la bibliothèque et l'ALSH pour la mise en place.

**RPAM** (Relais-Parents Assistants Maternels employé par Commune de PLABENNEC avec convention CAF) : relais intercommunal-2 animatrices, 7 communes participantes, 151 assistants maternels)

Les missions sont nombreuses : information des familles, des profs, de la petite enfance et aussi un lieu de rencontres et échanges sur la pratique professionnelle

Un 1,5 ETP est insuffisant pour répondre aux missions générales et spécifiques (manque de temps administratif : professionnalisation asmat, concertation, documentation...).

Le souhait est de valider 2 ETP, ce qui générera un surcoût de l'ordre de 450 € pour notre commune (1702 € en 2018).

Avis favorable des communes participantes (sous réserve de l'accord de la CAF en mars 2020) : courrier à venir de la Commune de PLABENNEC.

**ALSH** : divers projets sont menés (création site internet, soirée parents-enfants, spectacle fin d'été, hôtel à insectes...)

### **SALLE SPORTIVE COAT**

Stade de la validation de l'APD (avant-projet définitif) présentée par LAAB le 18 juillet - Etape clé : l'APD arrête le montant, engage le Maître d'œuvre et permet d'engager la recherche de subventions.

Budget « travaux » : 1455 K€ HT (12,75% de plus/1255 K€ voté au dernier conseil municipal)

Recherche de subventions :

Trois sources possibles (sous conditions)

- Le Département : le Contrat de Territoire
- Le District de Football : le FAF
- L'Etat : les DETR et DSIL



Projet photovoltaïque proposé par le SDEF : étude de préfaisabilité, réunion à venir

*Avis de la Commission : favorable (réserve émise par Olivier BILLANT sur le système de chauffage aérothermie)*

## **C/ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE ET SPORTIVE – COMMUNICATION**

### **BIBLIOTHEQUE**

De nouveaux horaires d'ouverture et du tarif unique (18 €) ont été mis en place au 1<sup>er</sup> septembre ainsi que du temps d'accueil de 2 heures/semaine pour les classes, le vendredi matin. Le comité de lecture se réunira prochainement. Des demandes sont en cours : meubles à périodiques, catalogue en ligne, boîte de retour en mairie (ex local postal).

### **SITE INTERNET**

Suite à la restitution par Marion Le Pache de Ti Ker Net pour le toilettage du site internet, la commission a émis quelques remarques et suggestions (rajout et réactualisation de photos – mise à jour au niveau des associations, des services, des élus – insertion du bulletin municipal en page d'accueil dans la rubrique agenda (éventuellement à la place des salles). Une formation de 2 heures sera dispensée pour les agents.

### **THEATRE**

Confirmation d'une après-midi théâtre le dimanche 13 octobre aux Châtaigniers avec la troupe « Art qu'en Ciel » qui se produira pour l'association « France Parkinson ».

### **ANIMATIONS ENFANCE JEUNESSE**

Suite à la rencontre avec Alexandra Le Pollès, une animation sur le thème d'Halloween est prévue le 31 octobre. Une réunion est prévue le 2 octobre pour l'organisation ?

### **ASSOCIATIONS**

Une réunion est planifiée le 8 octobre pour établir le planning d'occupation des salles et les événements sur l'année.

### **TELETHON**

Il aura lieu le dimanche 8 décembre. Des animations auront lieu comme l'an passé, en impliquant les associations pour une matinée sportive et une après-midi récréative. Concernant la tombola, la commission souhaite des premiers lots plus conséquents.

### **PANNEAUX LUMINEUX ET TERRAIN MULTI SPORT**

La commission souhaite élargir et créer un groupe de travail en y intégrant des membres de la commission travaux et voirie. Pour le terrain multi-sports, le délai est trop court pour lancer le marché d'ici la fin du mandat.

## **D/ COMMISSION TRAVAUX, ENVIRONNEMENT**

Les travaux de la Rue des Ecoles sont terminés. La réception du chantier a lieu vendredi 20 septembre. Des devis sont en cours pour aménager le rond-point de la Gare. Analyse en commission.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

**2019-03-09**

Martine Coz et Anne Bontonou demandent qui se représente pour les prochaines élections, au vu de l'échéance des élections municipales les 15 et 22 mars 2020. Le Maire va faire une annonce à la presse, il ne se présentera pas en tête de liste.

Numérotation des rues : changer la Cité Beauséjour par la Place Beauséjour.(revu avec la poste et accepté) . Un courrier sera envoyé aux quartiers concernés.

François Peden informe du courrier du Foyer Rural arrivé début juillet : la subvention n'a pas été intégrée dans l'octroi des subventions 2019. L'association demande une subvention exceptionnelle de 300 €.

L'antenne Orange est connectée depuis mi-juillet mais en brouillant certains téléviseurs. L'ANFR Agence Nationale des Fréquences a été appelée et devrait se retourner contre l'opérateur Orange.

Prochaines séances du Conseil Municipal : mercredi 6 novembre 2019 puis le mercredi 18 décembre 2019.

**CLOTURE DE LA SEANCE** : L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Maire décide de clore la séance à 23h03.